

**Avis déposé dans le cadre de la consultation publique Site Ray-Mont Logistiques -  
Secteur Assomption Sud – 6 novembre 2024**

Réclamer un affichage publicitaire géant dans un secteur où les personnes ne veulent pas voir est d'une violence et d'une arrogance sans nom. Je tiens à préciser d'emblée que le projet sur lequel nous sommes consulté est un projet inacceptable, injustifié, incohérent pour répondre à la crise sociale et environnementale que nous traversons et qu'il est fortement décrié par une grande mobilisation citoyenne et de nombreux acteurs depuis maintenant 8 ans.

Les accords juridiques actuels entre la Ville et l'entreprise Ray-Mont Logistiques (RML) sont à mes yeux inadmissibles. Ils sont le résultat d'une stratégie juridique menaçante et intimidante de la part de l'entreprise et font porter un énorme fardeau économique à la Ville et donc aux citoyen·nes. Le résultat des négociations juridiques menées à huis clos sans consultation des citoyen·nes, aboutit à un investissement massif d'argent public qui vont permettre à l'entreprise de maximiser ses opérations et profits tout en laissant croire que cette dernière a fourni des efforts pour améliorer son projet alors qu'il n'en est rien.

La présente consultation est encadrée par cet accord juridique (voir figure 1). Elle concerne des modifications réglementaires qui vont favoriser l'entreprise et nuire à la population. Cependant les modifications réglementaires, pour lesquelles nous sommes consultées, prévues par l'article 89 ne semblent pas négociables sans quoi l'entente juridique entre RML et la Ville serait "nulle" telle que le mentionne les conditions suspensives.

**Figure 1 : Extrait des conditions suspensives, paragraphe 35 et 38 de l'entente juridique entre RML et la ville**

35. La présente transaction est conditionnelle à l'adoption par le Conseil municipal de la Ville d'un Règlement 89 avant le 30 avril 2025, sauf entente entre les parties quant à une prolongation dudit délai, et à l'approbation de la promesse bilatérale d'acquisition de la Bande du CN par le Conseil municipal avant le 17 septembre 2024 ;
38. À défaut par la Ville de rencontrer les conditions prévues au paragraphe 35 de la présente, la présente transaction sera considérée, à moins que les parties n'en conviennent autrement, nulle et non avenue et la Ville récupèrera les sommes déposées en fidéicommiss en vertu du paragraphe 30 de la présente transaction ainsi que les intérêts alors courus ;

Selon moi, bien que je sois conscient que la Ville est mise au pied du mur et fait face à une menace de réouverture de la poursuite juridique historique de 373 millions de dollars par l'entreprise, l'accord réalisé n'est en aucun cas favorable aux citoyen·nes. J'en appelle donc au courage politique qui impose de dénoncer la poursuite bâillon qui agit comme épée de Damoclès au-dessus de la consultation et au refus complet des dérogations règlementaires et du projet de RML.

Par ailleurs, pour plus de contexte concernant l'entreprise, je trouve important de mentionner que l'entreprise a déjà, à plusieurs reprises, enfreint les lois et règlements. Que ce soit pour le début de ses opérations sans autorisation en 2021<sup>1</sup>, la destruction sans permis d'un bâtiment patrimonial sur son site dans le quartier Pointe Saint-Charles à Montréal ( voir figure 2) ou dans le domaine du droit du travail<sup>2</sup>, ces agissements laissent supposer que l'entreprise n'est pas un citoyen corporatif digne de confiance et ne va pas être un acteur mettant en place une cohabitation harmonieuse.

Figure 2 : Capture d'écran sur le site coolopolis.blogspot.com



<sup>1</sup><https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/ray-mont-logistiques-doit-cesser-les-travaux-visant-a-amorcer-limplantation-de-sa-plateforme-logistique-intermodale-a-montreal-et-obtenir-une-autorisation-environnementale-39183>

<sup>2</sup><https://iris-recherche.qc.ca/blogue/economie-et-capitalisme/le-droit-du-travail-selon-ray-mont-logistiques/>

De plus, après avoir publiquement annoncé lors d'une instance de concertation en avril 2021 que son projet "*est une catastrophe*"<sup>3</sup> et que "*ça va être l'enfer*" pour ensuite essayer de manipuler l'opinion en faisant preuve de mensonges, ou à minima de mauvaise foi, en présentant des plans irréalisables et aujourd'hui complètement inexistant<sup>4</sup> (voir figure 3), l'entreprise s'est bien rendu compte qu'elle avait besoin d'aide en communication. Elle s'est entourée de la firme de communication TACT intelligence-conseil qui faisait son lobbying. C'est une firme qui s'est tristement illustrée pour améliorer l'image publique du CHSLD Herron durant la crise du covid<sup>5</sup> et à défendu d'autres projets sans acceptabilité sociale, comme GNL qui revient aujourd'hui avec une poursuite en dommage et intérêt contre le gouvernement. Une situation qui semble vouloir devenir un pattern et qui met en danger la démocratie. Si la communication portée par TACT permet d'améliorer en surface l'image de l'entrepreneur avec un discours moins frontal, plus opaque, nécessitant beaucoup d'interprétation et une fine connaissance du dossier, les soi-disant belles intentions présentées par l'entrepreneur en 2021 proposant un magnifique "centre de loisir du belvédère" et une station balnéaire "Homa les bains" ont disparus. Ces propositions qui, selon ces « plans », se réalisaient toutes sur le terrain de l'entreprise contrairement à ce qui est proposé aujourd'hui.

---

<sup>3</sup> <https://vimeo.com/543334146?> à 1h03"40

<sup>4</sup> <https://estmediamontreal.com/affaire-ray-mont-logistiques-charles-raymond-brise-silence/>

<sup>5</sup> <https://www.journaldequebec.com/2022/06/18/une-gestion-de-crise-couteuse-a-herron>

Figure 3 : Projet présenté par RML en avril 2021, images tirées de l'article paru dans *EST-média* le 24 avril 2021, <https://estmediamontreal.com/affaire-ray-mont-logistiques-charles-raymond-brise-silence/>

#### HOMA LES BAINS



Un belvédère vers le fleuve, un des principaux attraits dans les mesures d'atténuation que proposait le promoteur.

#### LE PARC DU BELVÉDÈRE



Vue des aménagements proposés dans le plan initial longeant le côté ouest du terrain.

#### LE CENTRE DES LOISIRS DU BELVÉDÈRE



Escalade, plan d'eau et terrasse publique étaient des possibilités proposées dans le plan initial.

J'ajouterais également, que les témoignages de la contestation, notamment porté par le mouvement Mobilisation 6600, et les actions qui soulignent le fait que c'est un projet problématique ne manquent pas. Tous les acteurs ont utilisé les moyens à leur disposition pour affirmer que le projet imposé par l'entreprise est problématique.

Les élu·es locaux de tous les paliers, municipal, provincial et fédéral, ont signalé la démesure du projet et les impacts négatifs sur le quartier. Outre l'appui de pétition et les témoignages publics de la part des élu·es, l'adoption de nouveaux règlements pour limiter les nuisances des activités industrialo-portuaires en 2016 en est un exemple criant. Ce sont ces nouveaux règlements visant à protéger le milieu de vie des résident·es que l'entreprise ne souhaitait pas. C'est pour cela que l'entreprise a entamé des poursuites juridiques contre la Ville afin que ces nouveaux règlements ne s'appliquent pas à son projet. Encore une preuve de son manque de considération pour une cohabitation harmonieuse.

La déclaration conjointe<sup>6</sup>, à laquelle les élu·es municipaux n'ont pas pu prendre part à cause de la poursuite bâillon de 373 millions de dollars, est une autre affirmation que l'ensemble du quartier, élu·es commerçant, mouvement citoyen et milieu communautaire s'unissent pour des projets d'économie échelle humaine, et donc l'inverse de ce qui est proposé par l'entreprise Ray-Mont Logistiques.

*« Nous sommes contre ce type de développement économique : celui qui se fait au détriment de l'environnement, de la santé publique et de la qualité de vie des gens. De fait, ce projet écrase tout simplement les aspirations d'un quartier historiquement ouvrier qui désire protéger ses derniers espaces à haut potentiel écologique. C'est pourquoi nous désirons un développement économique à échelle humaine et qui réponde à l'urgence climatique »*  
*Déclaration conjointe, 2022*

Cette déclaration conjointe et les 8 années de luttes citoyennes prouvant la détermination et la solidarité présente contre ce projet devraient être suffisantes pour mettre définitivement fin à ce projet passéiste. Les avis scientifiques en matière de santé publique, les avis notamment émis par les médecins appuient le fait que ce projet est néfaste pour la santé. Les organismes sociaux et environnementaux expriment sans relâche les injustices sociales et

---

<sup>6</sup> <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/declaration-conjointe-front-commun-contre-la-venue-de-ray-mont-logistiques-38722>



environnementales déjà présentes et le fait que ce projet va les exacerber. De plus, à partir d'une comparaison de 132 sites industrialo-portuaires dans le monde, le centre de recherche en urbanisme l'Observatoire des Milieux de Vie (OMV-UQAM) à statuer que le site de RML est le pire site du monde en matière de cohabitation<sup>7</sup>.

D'ailleurs, selon le site internet de la consultation, on parle d'un projet qui s'implante dans "l'Écoparc industriel de la Grande Prairie, dans le secteur Assomption Sud–Longue-Pointe"<sup>8</sup> alors que la Ville affirme en juin 2023 avoir tourner la page sur ce projet annonçant une "nouvelle vision" qui "remplace une gouvernance axée sur le développement industriel par une gouvernance urbaine [...] La priorité est désormais la création d'un milieu de vie convivial pour les personnes qui y habitent et y travaillent. Cette priorité sera atteinte par l'augmentation du taux de canopée, la lutte contre les îlots de chaleur et la réduction des nuisances".<sup>9</sup> Absolument rien dans le projet sur lequel nous sommes consultés, répond à cette vision.

L'entreprise Ray-Mont Logistiques et son projet de plateforme de transbordement de marchandise n'ont jamais été les bienvenus. L'implantation de RML implique une forte dégradation du milieu de vie et met en place un agrandissement et une croissance importantes des activités industrialo-portuaires qui, jusqu'à présent, n'avait jamais débordées au nord de la rue Notre-Dame. Cet agrandissement de l'emprise logistique du port dans les milieux résidentiels au nord de la rue Notre Dame est un dangereux précédent qui faisant écho aux destructions du passé.

L'implantation des industries et des infrastructures de transport dans de ce secteur a détruit d'importants et historiques quartiers résidentiels comme le village Longue-Pointe<sup>10</sup> dans ce secteur qui est nommé aujourd'hui Assomption-Sud Longue-Pointe. Les archives de Montréal concluent ironiquement la fiche historique de la destruction du village par "en 1964 on n'arrête pas le progrès...". Le soi-disant progrès qui a détruit un village se perpétue. Sa relance 60 ans plus tard, en 2024, continue d'étendre l'empire de son entreprise destructrice des milieux de vie.

La désindustrialisation ayant eu lieu lors des crises économiques passées devrait être perçue comme une possibilité de réparer les erreurs du passé, de bifurquer et de mettre les efforts pour assurer une justice environnementale dans ce secteur. Malgré qu'il soit affirmé sur le site internet de la consultation que "le site de la rue Notre-Dame Est s'insère dans un milieu à forte

---

<sup>7</sup> [https://omv.esq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/90/OMV-2021\\_RapportEtape\\_Strategies-de-gestion-et-amenagement\\_Interfaces-industrialo-portuaires.pdf](https://omv.esq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/90/OMV-2021_RapportEtape_Strategies-de-gestion-et-amenagement_Interfaces-industrialo-portuaires.pdf)

<sup>8</sup> <https://ocpm.qc.ca/fr/node/3186>

<sup>9</sup> <https://estmediamontreal.com/assomption-sud-longue-pointe-fin-ecoparc-nouvelle-vision/>

<sup>10</sup> <https://archivesdemontreal.com/2004/12/09/un-vieux-village-disparait-longue-pointe-1724-1964/>

*vocation industrielle, dans un parc industriel de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, bordant le port de Montréal.*" <sup>11</sup>, c'est un secteur qui a subi une forte désindustrialisation qui a mené à la transformation du secteur en zone résidentielle. Une zone résidentielle qui subit de plein fouet les erreurs du passé et tente, envers et contre tous, de soigner ce territoire meurtri.

Car, s'il est vrai que le terrain est contaminé, une forte volonté existe pour bâtir un milieu de vie sain et une communauté solidaire dans ce territoire qui a été qualifié de "poumon noir"<sup>12</sup> par les experts de la santé publique. Il ne faut pas répéter les erreurs du passé et abandonner cette terre contaminée à une nouvelle contamination. Comme le propose le penseur de l'écologie décoloniale Malcom Ferdinand, il faut *défaire l'habiter colonial*<sup>13</sup> qui nous sépare et empêche d'habiter la terre et "*trouver des manières de la retrouver et surtout d'y proposer une autre relation*" <sup>14</sup>.

Pour cela, et bien plus encore, je pense qu'il ne faut accorder aucune concession à l'entreprise Ray-Mont Logistiques et refuser catégoriquement l'implantation de son projet.

Joris Maillochon

---

<sup>11</sup> <https://ocpm.qc.ca/fr/node/3190>

<sup>12</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/sante/760185/developpements-industriels-le-poumon-noir-de-montreal-inquiete-les-experts>

<sup>13</sup> <https://www.seuil.com/ouvrage/s-aimer-la-terre-malcom-ferdinand/9782021473339>

<sup>14</sup> [Chlordécone: Panser la terre, démanteler l'habiter colonial - Malcom Ferdinand - YouTube](#)